Moulézan Info

http://blog-mairiemoulezan.com
http://www.moulezan.fr
https://www.facebook.com/mairiemoulezan/
http://www.nimes-metropole.fr/

N° 167
Janvier 2024

- ***Mercredi 17 janvier***
  Conseil municipal 20h
- ***Samedi 20 janvier***
  Vœux du Maire et du conseil municipal
- ***Dimanche 21 janvier***
  Loto du comité de fêtes à 15h30 au foyer.

Le mot du maire

Pour cette nouvelle année 2024, en mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite tout le meilleur. Que cette nouvelle année amène le bonheur et la paix dans tous les foyers Moulézanais. Qu'elle soit une année de sérénité, de confiance et de réussite pour toutes et tous. Que la santé préserve chacune et chacun, ainsi que tous ceux qui vous sont chers.

J'ai une pensée particulière pour celles et ceux d'entre vous qui nous ont quittés, ont vécu une année 2023 douloureuse, marquée par la peine, la solitude ou les soucis. Que 2024 leur apporte réconfort, quiétude et paix.

En 2023, nous avons vécu des remous économiques, des guerres qui ont éclatées sur notre planète, cette France qui semble perdre ses repères et ses valeurs.

Même si de nombreuses incertitudes continuent de peser sur l'avenir, le début d'une nouvelle année est toujours une source d'espoir et d'optimisme, c'est une période où l'on se plaît à croire en de meilleurs lendemains et où l'on se projette vers de nouveaux objectifs ou horizons. 2024 ne fait pas exception et c'est avec enthousiasme et résolution que la Municipalité souhaite poursuivre son action. Car, même si beaucoup a été fait depuis 2020, les chantiers et projets restent nombreux à accomplir : la transition énergétique et environnementale de notre patrimoine devient une priorité et doit mobiliser une partie importante de nos moyens, la poursuite des aménagements urbains et de la rénovation des voiries reste également un axe majeur de notre politique, de même que l'adaptation permanente de nos services aux besoins de la population. Nous nous devons de mener à bien tous ces projets avec des ressources stables, mais menacées par l'inflation et la baisse des dotations. Et il convient d'effectuer des choix parfois difficiles du fait de la multiplication des besoins exprimés dans tous les domaines. Notre travail consiste donc à arbitrer les multiples sollicitations dans un souci d'efficacité et d'impartialité, avec toujours le soucis de l'intérêt du plus grand nombre.

L'année 2024 sera marquée par les élections européennes le 9 juin 2024; élections importantes, surtout dans le contexte international que nous vivons. Cette année aura un caractère exceptionnel avec les Jeux Olympiques cet été. Cet évènement est l'occasion de célébrer les valeurs fondamentales de l'olympisme qui doivent nous inspirer tels que l'engagement, l'égalité, le respect, l'inclusion, le partage et bien d'autres encore.

Je ne veux pas terminer sans remercier chaleureusement tous nos personnels toujours très présents et disponibles au service du bien commun, les élus qui s'impliquent pour faire avancer nos projets, les bénévoles qui animent nos associations et les artisans et commerçants de notre village qui le rendent attractif et contribuent à son dynamisme.

Je vous invite aux vœux du maire et du conseil municipal le samedi 20 janvier prochain à 16h30 au foyer. Nous partagerons la galette des Rois autour du verre de l'amitié pour clôturer 2023 et inaugurer 2024. Toutes les nouvelles familles moulézanaises sont tout particulièrement invitées à cette réunion conviviale.

Au nom de l'équipe municipale, je renouvelle mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour chacun et chacune d'entre vous. Profitez sans réserve du moment présent, de chaque instant de petits bonheurs ou de grande joie. Bien à vous, Pierre Lucchini.

Arrêtons de soustraire

Ne chaussons pas les sabots de la déconstruction! C'est ce que veulent les plus virulents des vendeurs de remise en question de nos traditions les plus simples. On voudrait gommer ce qui tient du rituel et de nos racines.

A Noël, ces clowns tristes encouragent à proscrire les crèches, les santons, le Père Noël et même les illuminations. Ailleurs, on déplace ou on élimine des statuts qui sont présentes depuis des décennies. Des exemples de ce type sont de plus en plus nombreux. A les entendre, notre société contemporaine ne devrait pas conserver les attributs du passé qui diviseraient et rejetteraient toute modernité.

Cette approche piétine nos libertés et notre histoire commune. C'est sur ces fondamentaux-là que se construira un futur rayonnant et ouvert.

Arrêtons de soustraire… Additionnons!

Enquête publique concernant le projet éolien du Bois des Leins.

Mme Riou, commissaire enquêtrice a émis un **avis favorable** à la réalisation de ce projet avec les réserves suivantes:

- aucune piste d'accès supplémentaire ne devra être créée pour la réalisation de ce projet ;

- la demande de défrichement devra, si nécessaire être modifiée en fonction de l'avis de la DDTM sur l'aménagement projeté de la piste existante en bordure ouest du massif et son impact potentiel non analysé au dossier.

- l'autorisation environnementale éventuelle comportera l'obligation de mise en place d'un comité de suivi associant le porteur de projet, les services administratifs, les collectivités publiques et les organismes représentatifs de la population locale. Cette instance aura vocation à s'assurer de la bonne mise en œuvre des prescriptions imposées au maître d'ouvrage et à analyser de manière partagée les éventuels dysfonctionnements. Elle se dotera de moyens de recueil permanent de ces dysfonctionnements et se réunira à des fréquences adaptées à l'état d'avancement du projet.

Désormais, la décision finale appartient à M. le Préfet. Elle devrait intervenir courant janvier.

Le rapport complet de l'enquête publique est à votre disposition à la mairie ou sur internet sur le site de la préfecture.

BILAN

TÉLÉTHON 2023 MOULÉZAN

Dimanche 3 décembre 2023, Moulézan a participé pour la onzième fois au téléthon. Plusieurs bénévoles se sont mobilisés pour le succès de cette manifestation. Que tous soient remerciés, en particulier Dimitri Malaval et Wilfried Lanery qui ont tracé les circuits des marche-courses, Gislain Marcon (La Bouch'rit) qui a offert les repas, tous les donateurs qui, par leurs dons ont permis de récompenser les participantss aux épreuves sportives et au loto, le comité des fêtes et tous les bénévoles qui ont permis l'organisation de cette journée. Grâce à vous tous, ce téléthon a rapporté la somme de 3454,60 euros.

Détail : Course-Marche : 836€ ; Repas : 700€ ; Tombola : 300€ ; Buvette-Ventes diverses : 435€ ; Loto : 925 € ; Concert : 205€ ; Dons : 53,60€

Un grand merci….

- **A l'équipe organisatrice pour le temps et les efforts consentis lors de la préparation du téléthon et tout au long de la journée de dimanche. Vous avez largement contribué à la réussite de cette manifestation !**
- **Aux participants et participantes à la course et à la marche.**
- **Aux commerçants du village qui nous ont offert des dons (Le café de la Poste, la Gourmandine, la cave coopérative, Amandine Estétik).**
- **A la Bouch'rit et son équipe ainsi qu'à Annick et Sabine qui ont géré le repas.**
- **A la paroisse pour son don.**
- **Au comité des fêtes pour la buvette.**
- **A Florence pour la « barbe à papa ». Aux pâtissières pour les gâteaux et crêpes.**
- **A toutes les entreprises et tous les organismes qui nous ont aidés.**
- **A toutes les personnes qui ont participé à la loterie ou qui ont fait des dons.**
- **A la chorale « La croche cœur » pour son concert.**
- **A la mairie et l'équipe municipale.**

Rendez-vous encore plus nombreux pour le TÉLÉTHON 2024 !

La vie du village

Collecte des sapins de Noël

Si vous voulez vous débarrasser de votre sapin de Noël, vous pouvez l'apporter à la déchetterie ou le déposer au point de collecte mis en place sur le parking (Place Col. A. Beltrame), face à la mairie.

Rappel bibliothèque: Horaires hebdomadaires :

-Lundi de 17h à 19h. Aide aux devoirs sur inscription.

-Mardi et mercredi de 17h à 19h. Bibliothèque.

-Dimanche de 10h à 12h. Bibliothèque.

INFO PAROISSE

Messe à l'église Sainte Croix le mercredi 3 janvier 2024.

Monsieur le Maire et l'équipe municipale auront le plaisir de présenter leurs vœux aux habitants du village le samedi 20 janvier à 16h30 au foyer.

Nous nous réunirons autour de la galette des Rois et du verre de l'amitié à l'issue. Les nouveaux Moulézanais et les enfants sont tout particulièrement invités à ce moment convivial.

Infos Mairie

Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h00 ☎ **04 66 77 87 94** 💻 **mairiemoulezan@wanadoo.fr**

COLLECTES DES ENCOMBRANTS 1er trimestre 2023 Tous les 3° mercredis du mois, soit les **17 janvier -21 février-20 mars**.

RAPPEL DES REGLES DE COLLECTE: La demande doit être formulée auprès de Nîmes Métropole **72 h avant** pour être prise en compte sur la tournée de collecte. La liste des encombrants à collecter est à communiquer avec la demande. La collecte est limitée à **2 grosses pièces** par foyer par mois. Les encombrants doivent être sortis devant l'habitation pour 7h du matin le jour de la collecte. En dehors de cette collecte, les encombrants sont accueillis à la déchèterie de Saint-Bénézet (Tous les jours sauf le mardi et le dimanche).

Des imprimés de demande de ramassage sont disponibles à la mairie ou sur le site de l'Agglo. Vous pouvez aussi téléphoner au 04 66 02 54 54 ou mieux envoyer un message à dctdm@nimes-metropole.fr

Recensement Journée citoyenne Les jeunes gens nés en 2008 sont priés de se présenter en mairie lorsqu'ils auront 16 ans révolus avec leur carte d'identité, le livret de famille et le justificatif de domicile de leurs parents. Une attestation leur sera délivrée qui sera demandée lors des examens scolaires, la conduite accompagnée, etc...

Déjections canines: Malgré les différents rappels on trouve encore trop de déjections canines dans les rues et les espaces verts du village. Ces déjections ont pour conséquence la dégradation du cadre de vie, les souillures des espaces publics, la prolifération des microbes, le risque de chute et entrainent un coût important du nettoyage des zones souillées (Les cantonniers passent beaucoup de temps, chaque semaine à ramasser des crottes).

Il est rappelé que des sacs sont à la disposition des propriétaires à la mairie gratuitement, mais un simple sac en plastique suffit.

Elagage et débroussaillement: La commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure du domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait en raison d'une entrave à la circulation des piétons ou d'un manque de visibilité pour les automobilistes.

Le débroussaillage (ou débroussaillement) est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie. Les règles générales de débroussaillage sont précisées par réglementation locale. Pour plus de renseignement: https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/debroussaillement_gard/

Les propriétaires concernés recevront prochainement un courrier de la mairie.

Commerces de proximité: Boulangerie, boucherie-charcuterie, épicerie, bar-tabac, artisans… et souvent un peu tout cela à la fois. Les commerces de proximité en place ou ambulants, aussi dits de quotidienneté car les consommateurs sont susceptibles d'y faire des achats quotidiens ou du moins très fréquents. Les commerçants et artisans protègent l'âme de nos villages. Ils empêchent de les voir devenir de simples cités-dortoirs, les aident à lutter contre une certaine désertification rurale, entretiennent les rapports humains. Faites les vivre !

Dans ce cadre, voici deux entreprises moulézanaises qui peuvent rendre service:

Bellardi Auto: Diagnostique et réparation automobile (Uniquement sur RDV). Tph: 0616202851

Mail: *bellardi-auto@outlook.fr*

Sellerie MB Concept: Sellerie automobile, moto, médical… Coussinage extérieur, intérieur. Ameuble-

Ca change au 1er janvier 2024...

➢Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) devrait être revalorisé de 1,7 % au 1er janvier 2024. Une hausse mécanique, évaluée par le groupe d'experts du Smic, qui pourrait porter ce minimum légal de 1 383 € net par mois pour un temps plein à 1 406 € net, soit une augmentation de 23 €.

➢Les retraités auront aussi le droit à une revalorisation. Leur pension de base devrait connaître une hausse de l'ordre de 5,2 % au 1er janvier .

➢L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) devrait connaître la même revalorisation, passant 961,08 € brut par mois en 2023 pour une personne seule à 1 011,06 € brut en 2024.

➢Les lycéens professionnels bénéficieront de leurs premières gratifications de stage par l'État. Elles prendront la forme d'une allocation de 50 € par semaine en seconde et en première année de CAP ; 75 € par semaine en première et en deuxième année de CAP ; 100 € par semaine en terminale du baccalauréat professionnel.

➢Pôle emploi devient France Travail. Ce changement de nom traduit une évolution de l'opérateur principal du service public de l'emploi créé il y a maintenant 15 ans. Il s'agit de doter le nouvel opérateur France Travail de missions élargies devant permettre de mieux accompagner toutes les personnes en recherche d'emploi et toutes les entreprises qui cherchent à recruter, et ce grâce à une coopération renforcée et inédite entre tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

➢Le Gouvernement met en place une offre de location longue durée de voitures électriques à 100 euros par mois. Le but est de permettre aux ménages les plus modestes de passer à l'électrique. Pour en bénéficier, il suffit de se rendre sur la plateforme « Mon leasing électrique » et de remplir les conditions.

➢Les déchets alimentaires ne sont plus autorisés à être jetés avec les ordures ménagères. Chaque foyer devra mettre en place une solution de tri à la source, que ce soit un bac à compost personnel ou un bac de tri.

➢Le montant du bonus réparation double pour cinq appareils du quotidien (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, aspirateur et téléviseur). Il augmente pour plus d'une vingtaine de produits et 24 nouveaux équipements sont éligibles. Une réparation pour casse accidentelle est désormais possible.

➢Les conducteurs ne sont plus pénalisés par la perte de points de permis pour des excès de vitesse inférieurs à 5 km/h, mais ils restent soumis à des amendes forfaitaires allant de 68 à 135 euros. La réduction d'un point de permis est applicable uniquement pour les excès de vitesse compris entre 5 km/h et 20 km/h.

➢Un candidat âgé de 17 ans peut se présenter à l'examen pratique du permis de conduire pour la catégorie B et se voir délivrer un titre de conduire.

➢L'aide MaPrimeAdapt' finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap. (Sous conditions de ressources).

➢Une prime de 5 000 euros par logement est instaurée pour les propriétaires qui mettent en location leur bien vacant ou leur résidence secondaire dans des territoires ruraux.

➢Les maires deviennent compétents pour réguler, et contrôler la publicité extérieure et les enseignes sur leur commune.

➢Le prix des cigarette va encore augmenter (0,50 à 1€ le paquet).

…. Et quelques « surprises » de nos dirigeants en cours d'année.